



Châtillon, le 04/04/2012

Monsieur D. Maugars
Président de l'ONERA

Objet : Négociations 2012.

Copie par courriel : Mme V. Padoan, Directrice des ressources humaines
Mme C. Haurie, adjointe à la Directrice des ressources humaines
DSC CGC, DSC CGT, DSC CFTC
FGMM-CFDT

Monsieur,

La première réunion d'ouverture officielle des négociations salariales 2012 est programmée le 05 avril 2012. La CFDT, compte tenu des expériences des années passées, s'interroge sur l'intérêt de participer activement à ces négociations qui n'en sont plus.

En effet, depuis plusieurs années nos revendications sont constantes et votre opposition à toutes nos propositions est également constante. Il est, dans ces conditions, tout à fait compréhensible que nous ayons le sentiment de perdre notre temps dans ces réunions. En conséquence, sauf si vous affichiez une réelle volonté de négociation en prenant en compte les revendications de la grande majorité des salariés, il ne faudra pas cette année s'attendre à une participation très active de la CFDT.

Nous ne nous attendons à aucun geste de votre part allant dans le sens des revendications CFDT, surtout nous l'avons bien compris en cette année d'élections professionnelles (CE/DP) à l'ONERA. Ce que nous pourrions obtenir, les salariés de l'ONERA le devront à eux-mêmes, seulement par leur mobilisation comme les grèves de l'an dernier, en particulier dans les souffleries, l'ont démontré.

Vous trouverez, en annexe jointe à ce courrier, les principales revendications que nous portons chaque année et auxquelles, bien entendu, nous tenons toujours.

Par ailleurs, à la demande du CCE, le cabinet Syndex a produit une analyse des rémunérations à l'ONERA, faisant apparaître des disparités importantes en particulier d'un centre à l'autre. Lors de la négociation de l'année dernière, Mme Padoan s'est engagée à fournir les éléments qui lui permettaient de réfuter les résultats de cette analyse. Nous demandons donc à avoir ces éléments permettant de comparer les salaires par fonction et par centre rapportée à l'ancienneté moyenne dans chacune de ces catégories.

Enfin, je vous rappelle également nos réclamations, sans succès à ce jour, d'ouverture rapide de négociations sur des sujets importants et qui sont, pour certains, obligatoires en regard de la loi ou de notre accord de base, à savoir :

- Pénibilité et RPS
- GPEC
- Statut ou charte des doctorants
- Extension à l'ONERA des accords de la métallurgie concernant les prises en charge des temps contraints lors des missions et des indemnités de départ à la retraite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Gilles Marcon
DSC CFDT



Principales revendications de la CFDT déjà exprimées les années précédentes

- des augmentations générales pour tous (CDI, CDD, doctorants, apprentis) du niveau de l'inflation 2011, soit 2,5%,
- des augmentations individuelles permettant d'assurer les progressions de carrière à hauteur de 1,75%,
- revalorisation automatique de tous les seuils du niveau de l'inflation, en particulier primes d'ancienneté, plancher et plafond de la prime semestrielle,
- augmentation de la part patronale dans la mutuelle,
- mise en place de la subrogation de l'ONERA pour la perception des indemnités journalières de maladie (maintien de salaire en cas de congés maladie),
- Suppression des inégalités de traitement entre cadres et non cadres non justifiées comme les durées et montant d'indemnisation en cas de longue maladie.